

Bien
vivre à
Bruges
Capbis
Mifaget



NOUS SOMMES TOUS RESPONSABLES

SOMMAIRE

P1 Editorial

*P2 Au sujet de
la RD 35*

P3 Natura 2000

*P4 Printemps de
l'Environnement*

Les dernières élections présidentielles ont montré que, dans nos trois villages 86 citoyens, en votant Le Pen au second tour, ont clairement exprimé par le verdict des urnes, leur malaise, leur mal-être. Ils n'ont certainement pas tous la carte Front National, ce sont des jeunes et des moins jeunes, des femmes et des hommes, des élus communaux ou de simples citoyens, des gens "de la ville" ou de la campagne, des béarnais de longue date ou des néo-ruraux "étrangers". Il est coutumier en Béarn de ne pas "faire de politique", de ne pas dire ouvertement ce que l'on pense. Et pourtant, ici même, 86 personnes, dans l'anonymat de l'isolement, ont manifesté leur accord avec des idées d'extrême droite. Ils sont donc, entre autre, favorables au retour "musclé" des étrangers chez eux : y en a-t-il dans nos villages ? Faut-il sortir la France de l'Europe : comment vivront nos agriculteurs sans les subvention européennes (zone de montagne, vaches allaitantes....) ? L'insécurité: quelles violences vivons-nous au quotidien dans nos communes ?

Au moment du dépouillement, au soir du second tour, tous les visages étaient sérieux, certains très tristes, surtout ceux des jeunes, d'autres d'une gravité de circonstance. Quelle hypocrisie!!!

Ce n'est pas remettre en cause un vote que de l'analyser et de réfléchir à ses conséquences. Peut-on ne pas être interpellés par ce résultat, nous, pères ou mères de famille, actifs ou retraités, élus communaux ou responsables associatifs, nous qui vivons ici ?

Il serait trop facile de jeter toute la responsabilité sur le malaise général de la démocratie française, sur le gouvernement, sur l'Europe, sur la mondialisation, sans nous poser des questions sur la démocratie locale et sur notre propre comportement. Va-t-on continuer à dire que, localement "on ne fait pas de politique, alors que des décisions sont prises ou ne sont pas prises que des questions de citoyens restent sans réponse .

De quoi avons-nous peur ? De nous projeter dans le futur ? De nous interroger sur l'avenir de nos villages et de leurs habitants ? D'avoir des idées et de les confronter à celles des autres?

Je pense aux jeunes de 18 ans qui votaient pour la première fois, et à ceux qui voteront bientôt .C'est vis à vis d'eux que nous sommes responsables. Il faudra bien un jour leur apporter des réponses. Alors, pourquoi ne pas réfléchir tout de suite et ensemble sur la DEMOCRATIE.

Françoise GADY-LARROZE

mai 2002

journal n° 1

SECURITE ROUTIERE SUR LA R.D. 35

Bien vivre dans son village, c'est avant tout s'y sentir en sécurité, en particulier par rapport aux risques engendrés par la circulation routière. Bruges et Mifaget sont très exposés à ces risques. Dans ce cadre, nous avons crû bon d'alerter nos élus municipaux et cantonaux en leur proposant des solutions susceptibles de diminuer sensiblement ces risques. Nous n'avons, à ce jour, reçu aucune réponse de leur part. On peut se demander si nos élus de proximité, à l'instar de nos élus nationaux, entendent bien «les citoyens de la France d'en bas» !

Voici une copie de la lettre adressée au conseiller général Laurent Aubuchou le 7 mars 2002. Deux courriers ont par ailleurs été adressés en fin d'année 2001 au maire de Bruges Capbis Mifaget.

« Monsieur le conseiller général,

Au nom de l'association « Bien Vivre à Bruges Capbis Mifaget », j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir user de votre influence auprès des organismes compétents pour ouvrir un dossier de renforcement de la sécurité de la route départementale 35 dans la traversée des villages de Bruges et Mifaget.

La demande de notre association s'appuie essentiellement sur trois constatations :

- l'augmentation du trafic routier, en particulier celui des camions,
- la vitesse excessive des véhicules,
- la recrudescence des accidents de la circulation.

Nous distinguons deux contextes différents :

- la traversée des bourgs de Bruges et Mifaget,

- le tronçon de la RD 35 allant de la ferme Naspret à l'entrée de Bruges.

Le premier contexte qui concerne donc la traversée par la RD 35 des bourgs de Bruges et de Mifaget a fait l'objet d'une étude commandée par l'ancienne municipalité de Bruges Capbis Mifaget et financée en grande partie par le Conseil général. Cette étude propose des aménagements importants aux plans de la sécurité et de l'esthétique pour un coût global avoisinant les deux millions d'euros.

Notre association s'est largement impliquée dans cette affaire d'intérêt général en organisant un sondage et un débat public desquels sont ressortis les points forts suivants :

- la grande majorité des personnes interrogées est très favorable au volet « sécurité » de l'étude et considère que l'entrée et la sortie du bourg de Bruges ainsi que la traversée du bourg de Mifaget sont des « points noirs » qui devraient être équipés de moyens matériels susceptibles d'imposer une vitesse acceptable (ralentisseurs, chaussée aménagée...),

- le volet « esthétique » de l'étude est jugé inapproprié et vraisemblablement générateur de l'essentiel du coût du projet,

- le coût de la réalisation du projet présenté par l'étude est unanimement considéré comme étant démesuré par rapport aux ressources de la commune et cela, quel que soit le niveau des subventions espérées.

Tous ces éléments ont été communiqués à la municipalité actuelle qui, semble-t-il, ne goûte guère notre implication dans cette affaire. La lecture du bulletin municipal de janvier 2002 nous a d'ailleurs appris que « l'étude avait été écartée avec lucidité »... Nous pensons

qu'il s'agit là d'une erreur et qu'au contraire, il faut absolument mettre en place des éléments matériels coercitifs permettant le respect de la limitation de vitesse à 30 Km/H dans la traversée des deux bourgs. Pour mémoire, la décision de limiter la vitesse à 30 Km/H a été prise par arrêtés municipaux en novembre 2001.

Le deuxième contexte intéresse le tronçon de la RD 35 situé entre la ferme Naspret et l'entrée de Bruges soit 1,5 Km environ. Ce tronçon de route, qui comporte plusieurs virages avec visibilité réduite, ne bénéficie pas d'une signalisation appropriée susceptible à la fois de limiter la vitesse et d'interdire les dépassements dangereux. Plusieurs accidents ont eu lieu l'année passée en ne faisant, et c'est heureux, que des dégâts matériels encore visibles, entre autres, sur le mur de clôture de la propriété de monsieur Mulsan.

Nous pensons qu'il y a urgence à imposer une limitation de la vitesse des véhicules à 60 ou 70 Km/H sur la totalité du tronçon et, surtout, à mettre en place une signalisation interdisant les dépassements dans la partie du tronçon comportant les virages à visibilité réduite. Cette solution, qui n'est certes pas la panacée, a le mérite d'être peu coûteuse et réalisable à très court terme.

Je vous remercie par avance de votre sollicitude pour la sécurité des usagers et riverains de la RD 35 et vous prie d'agréer, monsieur le Conseiller général, l'expression de mes sentiments respectueux. »

Le programme NATURA 2000, lancé en 1992, vise à préserver la diversité biologique en Europe, où, d'ici une vingtaine d'années, une espèce animale ou végétale sur 10 pourrait disparaître. Les Etats membres doivent recenser des sites de protection, définir des zones à classer dans le réseau européen Natura 2000.

Il ne s'agit pas du tout d'une mise sous cloche de ces sites, où toute activité humaine serait interdite, mais un processus évolutif, basé sur la concertation.

La constitution du réseau Natura 2000 passe par plusieurs phases.

Première phase: inventaire scientifique des sites abritant des espèces ou des milieux importants ou menacés au niveau de l'Europe, inventaire validé en France par le Museum d'Histoire Naturelle. Environ 1300 sites ont ainsi été proposés aux consultations locales, liste qui peut être aménagée et évoluer.

Cette liste doit être transmise aux instances européennes, la Commission en accord avec les Etats membres, et, retenant certains. Chaque région doit proposer au moins 2,5% de son territoire.

Deuxième phase, qui s'étendra sur 6 ans: sur les sites retenus, seront établis des documents d'objectifs, en concertation avec toutes les personnes concernées: services de l'Etat, collectivités locales, associations, usagers, propriétaires... pour fixer les objectifs et les moyens nécessaires au maintien de la biodiversité sur ces zones.

A l'issue de cette deuxième phase, aura lieu la "désignation officielle des sites.

En France, on compte déjà 36 sites expérimentaux, où, après des réticences de début, la concertation se poursuit dans de bonnes conditions et où les résultats sont positifs.

La dernière phase est la signature de conventions et de contrats entre l'Etat, les propriétaires et les collectivités, mis en oeuvre sous le contrôle de comités de pilotage, avec des contreparties financières pour les contractants.

Ces contrats financiers Natura 2000 prennent la suite des subventions agro-environnementales que certains agriculteurs ont déjà touchées.

Il serait tout à fait dommage pour notre région et pour notre commune, au moment où l'avenir de l'agriculture et de l'élevage n'est pas vraiment radieux, de priver nos paysans et bergers de cet outil financier.

INTERVIEW de Joël GIRAUD maire de l'Argentière-la-Bessée (tiré de Environnement et territoires. Janvier 2002)

" CHERCHER DES SOLUTIONS ENSEMBLE "

L'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes, 2500 habitants) est la première commune à avoir signé une convention Natura 2000 avec l'Etat. Ce contrat prévoit une aide de 106710 euros par an pour financer notamment des contrats agri-environnementaux. Joël Garaud revient sur une procédure qu'il estime fructueuse. Le but est de préserver le patrimoine naturel: en protégeant les nids des oiseaux comme les tétras-lyres et le chardon bleu.

Pourquoi un engagement si rapide?

Notre commune était industrielle jusqu'à la fermeture de l'usine Péchiney en 1985. Pour dépasser ce traumatisme, nous avons cherché à valoriser ses atouts, notamment son patrimoine, industriel et naturel. Le vallon du Fournel, qui représente 95% du territoire de la commune, est à la fois le lieu d'implantation de mines d'argent vieilles de dix siècles et l'habitat d'espèces floristiques rares, dont le chardon bleu ou reine des Alpes.

Pourquoi avoir choisi la procédure Natura 2000?

Cette procédure est le contraire d'une mise sous cloche de la nature. Elle nous offre les moyens de conduire un aménagement raisonné de notre territoire avec la préservation du milieu naturel. Par exemple, sans intervention humaine, le chardon bleu disparaîtra. Il prolifère en effet en milieu ouvert. Il faut donc faucher les pâturages en juillet pour éviter qu'ils soient envahis par la friche. Qui va payer l'agriculteur pour ce travail qui ne lui rapporte rien ? Dans ce cas, Natura 2000 apporte à la fois les moyens de préservation de la plante et un complément de revenu à l'agriculteur, qui peut maintenir la viabilité de son exploitation.

La mise en place de la procédure a-t-elle été conflictuelle?

Il y a bien eu des conflits, mais pas ceux que l'on attendait. Je prévoyais des tiraillements entre l'Office National des Forêts et les chasseurs et c'est entre chasseurs et éleveurs qu'il a fallu résoudre des frictions. Les moutons entrent en effet trop tôt sur les alpages et piétinent les nids des tétras-lyres. Natura 2000 a permis aux gens de se parler et de chercher des solutions.

Quel est le rôle du maire ?

Nous sommes les garants de l'intérêt public. Natura 2000 fait se rencontrer des acteurs qui défendent leurs intérêts. Le maire est le coordonnateur, l'intermédiaire entre toutes ces composantes, chargé sinon de trouver un consensus, du moins des convergences. Et il garantit à tous, qu'au bout du compte, c'est l'intérêt général qui sera privilégié.

De nos campagnes et du bruit.

Nous avons choisi de venir ou de continuer à vivre à Bruges Capbis Mifaget par amour de la nature et d'une certaine quiétude. Nous avons tous jardins, terrains, pelouses, arbres et haies que nous entretenons avec passion et qui contribuent à rendre notre environnement aussi agréable. Mais nous sommes des femmes et des hommes du vingt et unième siècle et nous n'avons pas hésité à nous mécaniser pour réaliser tous ces travaux. Alors quand les beaux jours reviennent et que la nature redémarre nos environs résonnent du concert des tondeuses débroussaillieuses taille-haies et autres engins peu discrets. Cela est certainement nécessaire et dès que le soleil brille nous faisons peu cas de l'heure qu'il est ou du jour que nous sommes pour tondre notre pelouse. Qu'en est-il alors de notre quiétude si amoureusement recherchée et de celle de notre voisin ? La loi qui est souvent bien faite a pensé à ce problème. Il existe un règlement sanitaire départemental dont le titre V traite du bruit. Je vous livre la copie de l'article 103.2 :

« Travaux et bricolage par des particuliers »

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, en particulier tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes mesures utiles pour préserver et le repos et la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, tout risque de gêne du voisinage ne peut pas être écarté, ces travaux ne pourront être exécutés que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h »

Alors pensons à nous et à nos voisins et le dimanche après midi écoutons siffler les oiseaux.

Philippe Caussé

Printemps de l'Environnement

Comme chaque année, le Ministère de l'Environnement organise le "printemps de l'environnement" qui se déroulera début juin dans toute la France. L'association Bien Vivre à Bruges Capbis Mifaget participe à cette manifestation nationale en proposant sortie-découverte et animation sur le thème suivant : **les anciennes forges en Béarn**

SAMEDI 1^o JUIN

Nous retrouverons le souvenir d'une activité industrielle aujourd'hui disparue sur les traces des charbonniers qui, par le chemin des forges, transportaient le charbon de bois depuis la vallée d'Ossau jusqu'aux forges d'Arthez d'Asson à travers les montagnes de nos trois villages.

PROGRAMME

- Rendez-vous place de Bruges à 11H
- Co-voiturage jusqu'à Capbis. Ballade sur le chemin des forges jusqu'à Arthez d'Asson et pique-nique en cours de route
- 14H30 Arthez d'Asson: visite de l'ancien site des forges commentée par des membres de l'association Fer et Savoir-Faire
- Retour à Bruges en co-voiturage
- 16H: Salle de l'Asile à Bruges: vidéo et conférence sur le travail dans les anciennes forges à la catalane des Pyrénées.
- 18h: Assemblée Générale de Bien Vivre à Bruges-Capbis-Mifaget
- A partir de 18H30: apéritif et grillades (participation: 10 euros) S'inscrire au 05 71 09 69 ou 05 71 10 23